



# BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : .....Prénom : .....

Date de naissance : ..... Téléphone : .....

Adresse : .....

Mail : .....

**NIVEAU SKI** :  débutant  moyen  confirmé **NIVEAU SURF** :  débutant  moyen  confirmé

Personne à prévenir en cas d'accident ou maladie :

NOM : .....Téléphone : .....

## REGLEMENT

	- 15 ans		+ 15 ans		Autres	
A l'inscription	300 €		300 €			
Au 10 Janvier :	250 €		250 €			
Au 1 <sup>er</sup> Février :	200 €		250 €			
Adhésion	38€		38€			

A ....., le..... Signature : .....

## AUTORISATION POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ Père - Mère - Tuteur, autorise mon (ma) fils (fille) à participer sous ma responsabilité au séjour indiqué, et autorise les responsables d'encadrement à prendre toutes les dispositions en cas d'accident ou maladie.

Signature : .....

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ autorise la publication de la photo du ou de mes enfants en activité avec le club de ski d'Escalquens sur :

- le bulletin municipal
  - le site internet
  - l'affichage au local ski
- cocher la ou les cases choisies*

Signature : .....

**N.B. : Retourner ce bulletin accompagné du 1er versement 300 € à**

**Monsieur GOBBATO**  
Section Ski  
10.7, chemin d'En Poutet  
31750 ESCALQUENS

*Règlement à lire et à signer au verso*

# Règlement du séjour

---

- 1<sup>er</sup> article** Les jeunes de moins de 18 ans sont encadrés par un animateur ou animatrice durant ce séjour pendant la journée. Le soir, les responsables du séjour prennent le relais.
- 2<sup>ème</sup> article** Deux sorties le soir jusqu'à 23 heures seront autorisées aux ados.
- 3<sup>ème</sup> article** Une pause est accordée le mercredi matin pour éviter tous risques d'accidents.
- 4<sup>ème</sup> article** Le soir, à partir de 21 heures, il est interdit de faire du bruit dans le chalet afin de respecter les autres pensionnaires.
- 5<sup>ème</sup> article** Le matériel mis à votre disposition devra être respecté sachant que toutes dégradations ou détériorations seront facturées au responsable légal.
- 6<sup>ème</sup> article** Les locaux devront être respectés et rendus en bon état.
- 7<sup>ème</sup> article** Nous demandons le respect envers les animateurs(trices) ou d'autres pensionnaires
- 8<sup>ème</sup> article** Pour les mineurs, interdiction de consommer de l'alcool durant le séjour. En cas de consommation de produits « interdits » par la loi ou de vols à l'intérieur ou extérieur de l'établissement, l'adhérent sera immédiatement reconduit chez ses parents.
- 9<sup>ème</sup> article** Tout manquement à ces règles sera signalé aussitôt aux parents.

Escalquens, le \_\_\_\_\_

**Le responsable légal**

**L'Adhérent**